Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20250324-2025-029-DE Date de télétransmission : 26/03/2025 Date de réception préfecture : 26/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice 29 Présents 25

Votants 29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Madame NIANG Kiné; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur GAUDICHON Eric; Monsieur COURTILLAT Claude; Madame GUILLOT Jacqueline; Monsieur MOURAUX Michel; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Madame BOURGOIN Evelyne; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Madame KHEDDAR Haiate; Monsieur FAISY Fabien; Monsieur DENIZOT Gabriel; Madame ACIMOVIC Cennet; Monsieur GARDINIER Frédéric; Madame LECLERC Sylvie; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Madame MARISSAL Bénédicte; Madame GUINAND Alexandra.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.

Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Monsieur GAUDICHON Eric.

Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

<u>Délibération N° 2025-029 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USB CYCLO POUR L'ACHAT DE MAILLOTS.</u>

Considérant que l'association « Union Sportive Briaroise Cyclotourisme » envisage l'achat d'équipements et le remplacement des maillots de ses licenciés ;

Considérant qu'elle souhaite conserver les couleurs de Briare et l'impression du Pont Canal au dos des maillots ;

Considérant que la Fédération ne participe pas au financement des maillots et que par conséquent le club et les licenciés supporteront l'intégralité du coût ;

Considérant qu'elle sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 850 € pour un coût total de 1.230 €;

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20250324-2025-029-DE Date de télétransmission : 26/03/2025 Date de réception préfecture : 26/03/2025

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 750€ à l'association « Union Sportive Briaroise Cyclotourisme » ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 sur le compte 65748.

Le 24 mars 2025

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Daurou

Jacqueline LAURENT

Pierre-François BOUGUET